



Document de séance

B9-0359/2023

1.8.2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur un plan d'action cardiovasculaire de l'Union

Margarita de la Pisa Carrión, Jorge Buxadé Villalba, Mazaly Aguilar, Hermann Tertsch, Dominik Tarczyński, Maria Angela Danzi, Aurélia Beigneux, Guido Reil, Tomáš Zdechovský, Anna Zalewska, Maria Veronica Rossi, Patricia Chagnon, Denis Nesci, Edina Tóth, Elżbieta Kruk

Proposition de résolution du Parlement européen sur un plan d'action cardiovasculaire de l'Union

Le Parlement européen,

- vu l'initiative de la Commission «Healthier Together» sur les maladies non transmissibles (MNT) dans l'Union,
 - vu le règlement (UE) 2021/522 du Parlement européen et du Conseil du 24 mars 2021 établissant un programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (programme «L'UE pour la santé») pour la période 2021-2027, et abrogeant le règlement (UE) n° 282/2014¹,
 - vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que les États membres sont compétents dans ce domaine;
- B. considérant que les maladies cardiovasculaires sont la première cause de décès par maladies non transmissibles (MNT) dans le monde et la première cause de décès en Europe;
- C. considérant que l'initiative de l'Union sur les maladies non transmissibles en est à ses débuts et qu'elle doit encore apporter une réponse efficace et coordonnée aux MNT;
1. invite la Commission à continuer de développer l'initiative de l'Union sur maladies non transmissibles avec les États membres et à présenter un plan d'action accordant la priorité à la prévention des maladies cardiovasculaires évitables;
 2. invite la Commission à intensifier ses travaux dans le cadre de l'initiative de l'Union sur les maladies non transmissibles pour faciliter la collecte et l'utilisation de données fiables et comparables sur les maladies cardiovasculaires;
 3. invite la Commission et les États membres à mettre davantage l'accent sur l'amélioration des connaissances en matière de santé et la sensibilisation aux maladies cardiovasculaires.

¹ JO L 107 du 26.3.2021, p. 1.